

# AFPS Formation Prévention et Secours Civiques N° 1

## Objectif

Être capable d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence et d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours

## Pré requis

Aucun

## Public

Cette formation s'adresse à tous, âge requis 10 ans minimum

## Durée

Formation d'une durée de 7 heures, en partenariat avec une association Nationale disposant d'une habilitation de sécurité civile pour les formations de premiers secours

## Nombre de participants

Cette formation s'adresse à un groupe jusqu'à **10 personnes** sur site ou externalisée

## Contenu

Après une présentation du programme, du formateur et des participants

- Protection
- Alerte
- Le malaise
- Les atteintes des os et des articulations
- Les brûlures
- Les plaies
- Hémorragies externes
- Obstruction des voies aériennes par un corps étranger
- Perte de connaissance
- Arrêt cardiaque

## Méthodes pédagogiques

Démonstratives, échanges, exposés, applicatives

## Évaluation

Le stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation et participé à un cas concret obtiendra la délivrance, par l'association Nationale disposant d'une habilitation de sécurité civile pour les formations de premiers secours, du certificat de Compétences PSC 1

## La réglementation en vigueur (détail des textes en fin de catalogue)

Arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »

